

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE POUR LES MEMBRES DE L'APTS – SSQ GROUPE FINANCIER
Taux applicable pour 2018

CONTRAT X0830	MALADIE DE BASE	MALADIE INTERMÉDIAIRE	MALADIE SUPÉRIEUR	RÉGIME SOINS DENTAIRES	COMPLÉMENTAIRE I											
ADMISSIBILITÉ	Si TC ou TPT à 70% et plus : 30 jours ou 90 jours (après la date d'embauche)															
DESCRIPTION SOMMAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % Transport ambulancier Quelques fournitures médicales 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % Assurance voyage et annulation voyage Transport ambulancier Chambre semi-privée Quelques professionnels de la santé 	<ul style="list-style-type: none"> Frais de médicaments 80 % IDEM à intermédiaire avec plus de professionnels de la santé et plus de remboursements Examens de la vue, lunettes, appareil auditif, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> Soins préventifs 80 % Soins de base 80 % Restauration majeure et prothèses 50 % <p>L'ajout de la protection dentaire doit se faire pour le 1^{er} janvier de chaque année. *Vous devez en faire la demande 1 mois à l'avance.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ass. salaire de longue durée Ass. vie de base ↳ 1 fois le salaire annuel brut Ass. vie add. ↳ 1, 2 ou 3 fois le salaire annuel brut Ass. vie add. du conjoint ↳ 1 à 10 tranches de 10 000 \$, max. 100 000 \$ Mutation accidentelle ↳ MA 15 000 \$ à 60 000 \$ Ass. vie conjoint et enfants ↳ 5 000 \$ 											
COTISATION (PAR PÉRIODE DE 14 JOURS)	Salarié à TC ou à plus de 70 % du TC													Ind. = 17,16 \$	Vie base → 0,112 % MA → 0,16 \$	
		Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.			Mono. = 27,81 \$
	Employé Employeur	45,14 \$ 2,39 \$	64,50 \$ 5,97 \$	89,08 \$ 5,97 \$	107,74 \$ 5,97 \$	57,62 \$ 2,39 \$	82,98 \$ 5,97 \$	114,03 \$ 5,97 \$	137,59 \$ 5,97 \$	78,10 \$ 2,39 \$	113,47 \$ 5,97 \$	155,02 \$ 5,97 \$	186,76 \$ 5,97 \$	Couple. = 34,32 \$		
	Salarié à moins de 70 % du TC														Fam. = 45,89 \$	Vie conjoint et enfants : Mono. → 0,11 \$ Couple → 0,25 \$ Fam. → 0,36 \$
	Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ind.	Mono.	Couple	Fam.	Ass. vie additionnelle : voir dépliant			
Employé Employeur	46,34 \$ 1,19 \$	67,48 \$ 2,99 \$	92,06 \$ 2,99 \$	110,72 \$ 2,99 \$	58,82 \$ 1,19 \$	85,96 \$ 2,99 \$	117,01 \$ 5,97 \$	140,57 \$ 2,99 \$	79,30 \$ 1,19 \$	116,45 \$ 2,99 \$	158,00 \$ 5,97 \$	189,74 \$ 2,99 \$				
RÉGIME OBLIGATOIRE OU FACULTATIF	Obligatoire				Facultatif ou participation obligatoire minimale de 24 mois				Facultatif ou participation obligatoire minimale de 24 mois				Facultatif ou participation obligatoire minimale de 48 mois		Obligatoire / Possibilité de l'exemption de l'assurance vie avec preuve au privé	
DROIT D'EXEMPTION	Oui				Oui				Oui				Non		Non	

Note : ces primes ne comprennent pas la taxe de 9 %.

Pour toute information, veuillez communiquer avec le secteur des assurances collectives (PRASE) au numéro de téléphone sans frais : 1 855 780-2200, option 1.

Tableau APTS (SSQ) – 2018

Page 1